

Code de conduite du groupe Demant



Téléchargez notre application de conformité
pour iOS et Android pour plus d'informations
et pour un signalement plus pratique.

Demant



Demant

Lettre du PDG

Chers employés de Demant,

Chaque jour, nous nous attelons à fournir aux gens des technologies et des services innovants afin d'améliorer leur santé et leur audition. Nous avons accès à leurs vies et sommes impliqués dans certains des aspects les plus importants de celles-ci en leur permettant de communiquer et de participer activement aux activités sociales. Prendre soin du bien-être des gens et de notre société a toujours constitué l'essentiel de notre activité ; aussi, exercer dans ce secteur d'activité représente-t-il une grande responsabilité.

Le présent code de conduite établit les normes et principes déontologiques minimum applicables à tous les employés. Il tient lieu de directive et de référence pour tout employé aux prises avec des dilemmes, des doutes ou des cas de non-conformité.

Je crois que des normes déontologiques élevées jouent un rôle significatif dans la poursuite de notre croissance et la pérennité de notre succès. Nous ne transigeons pas avec notre engagement pour l'intégrité.

Si vous avez des préoccupations concernant notre comportement éthique, vous pouvez vous exprimer à travers notre ligne directe des lanceurs d'alertes.

Je vous invite à attentivement étudier le présent code de conduite et à en observer les principes dans vos activités quotidiennes.

Je vous remercie de votre soutien !

Søren Nielsen
PDG

Demant

A photograph of two men in a laboratory or office setting. One man is looking through a microscope, while the other stands beside him, looking on. The scene is brightly lit, suggesting a professional and scientific environment.

Code de conduite du groupe Demant

Le présent Code de conduite décrit notre façon de faire les choses.

Il constitue la référence et établit les normes et principes déontologiques minimum applicables à tous les employés, indépendamment de leur localisation et de la nature de leur travail.

Le présent Code de conduite fournit à chacun une compréhension commune de la manière dont nous traitons les affaires. Chaque fois que vous avez un doute sur un comportement professionnel approprié, consultez votre directeur local ou le service juridique et de conformité à l'adresse groucompliance@demant.com

Nous nous conformons aux lois de tous les pays dans lesquels nous opérons, y compris le Foreign Corrupt Practices Act et le UK Bribery Act. Nous menons des activités en conformité avec les principes du Pacte mondial des Nations unies et les normes applicables à notre activité internationalement reconnues. Nous nous conformons aux réglementations relatives à la qualité et pratiquons un marketing responsable.

Nos politiques internationales sont disponibles à l'adresse www.demant.com, dans notre application de conformité et sur nos sites internes.

Demant possède une ligne directe des lanceurs d'alertes. Lorsqu'un employé soupçonne ou observe une violation du présent Code de conduite ou un cas de non-conformité à celui-ci, nous lui faisons confiance pour qu'il le signale immédiatement. Le présent Code de conduite présente également la procédure de signalement des cas de non-conformité.

Sommaire

Anti-corruption.....	5
Conformité aux lois relatives à la concurrence	6
Fraude.....	7
Confidentialité des données	8
Droits de l'Homme	9
Environnement.....	10
Environnement professionnel.....	11
Relations avec des partenaires commerciaux	12
Contrôles et sanctions liées aux exportations	13
Signalement des cas de non-conformité	14
Définitions.....	15





Mesures anti-corruption

Demant interdit toute forme de corruption ou de trafic d'influence directe ou indirecte visant à s'assurer un avantage indu. Nous avons pris l'engagement d'éviter de telles pratiques. Nous entendons éviter tout conflit d'intérêts dans lequel la présence d'intérêts personnels peut donner lieu à la corruption ou être perçus comme telle.

Nous ne tolérons pas les pots-de-vin, et nous n'entendons pas payer de frais de protection ni d'extorsion sauf si notre vie ou notre sécurité sont menacées. Les pots-de-vin sont de petits paiements ou présents offerts à des fonctionnaires et visant à garantir ou accélérer une procédure gouvernementale de routine, à laquelle vous avez déjà droit, ou à obtenir un traitement préférentiel illicite.

Les interactions professionnelles, telles que l'offre ou la réception de marques d'hospitalité, de présents, de subventions, de parrainage ou de dons, sont considérées comme participant de la conduite des affaires et de l'entretien des relations. Cependant, de tels paiements peuvent être perçus comme ayant une influence indu sur des décisions commerciales. Vous ne devez donc jamais ni offrir ni fournir ni recevoir de tels paiements pour gagner ou maintenir un contrat dans des conditions inappropriées.

Qu'est-ce qu'il est attendu de vous ?

- Chaque fois que vous êtes confronté à un dilemme ou que vous avez des doutes sur notre façon de faire les choses, consultez la Politique anti-corruption du groupe Demant pour plus de détails, des questions et réponses, etc. Cette politique peut être consultée sur notre site SharePoint sur la conformité juridique ou dans notre application de conformité.
- Ne vous engagez jamais ni directement ni indirectement dans aucune forme de trafic d'influence. Contactez immédiatement votre directeur s'il vous est offert ou demandé de payer un pot-de-vin.
- Les pots-de-vin sont interdits. S'il vous est demandé d'effectuer un pot-de-vin, vous ne devez effectuer ce paiement que dans des circonstances extraordinaires, notamment en cas de risque pour votre vie ou votre sécurité. Dans de tels cas, exigez une documentation attestant que le paiement a été effectué, signalez l'incident à votre directeur et faites enregistrer le paiement pour la comptabilité.
- Assurez-vous que les circonstances susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts sont transparentes et ne vous impliquent jamais vous-mêmes dans des activités commerciales si celles-ci induisent un avantage financier ou personnel.
- Assurez-vous que tout cadeau ou toute marque d'hospitalité reçu(e) ait un objectif commercial légitime, ait une valeur modeste et soit raisonnable, approprié(e) et proportionnel(le) à la relation dans chaque cas.
- Ne donnez ni ne recevez d'équivalents en liquides pour faciliter l'obtention d'un avantage indu.
- Il faut faire particulièrement attention à tout cadeau de valeur offert à un fonctionnaire, car ce type de transactions est illégal dans la plupart des pays.



Conformité aux lois relatives à la concurrence

Les lois relatives à la concurrence visent à stimuler l'ouverture des marchés et à accroître la productivité, l'innovation et la valeur pour les consommateurs. Nous avons pris l'engagement de mener nos affaires en totale conformité avec les lois sur la concurrence et antitrust.

La non-observation des lois relatives à la concurrence entraînerait de graves conséquences pour Demant et ses employés, notamment les torts à sa réputation, de lourdes amendes (jusqu'à 6 % des revenus du Groupe), l'exclusion des marchés publics, des poursuites judiciaires et la prison.

Qu'est-ce qu'il est attendu de vous ?

- Les employés doivent faire particulièrement attention dans leurs interactions avec les clients et les distributeurs (par exemple, dans les ventes), les entreprises concurrentes (par exemple, dans les associations et les salons réservés au secteur) et la direction, et, en particulier, lorsqu'ils sont impliqués dans l'élaboration des stratégies tarifaires et commerciales. Prenez toujours connaissance des politiques Demant.
- Ne vous engagez pas dans des accords illégaux susceptibles de biaiser la concurrence, par exemple, en vous répartissant les marchés avec les entreprises concurrentes.
- Ne révélez jamais les échanges ni les documents sensibles pour la concurrence, et n'engagez jamais de discussions susceptibles d'être perçues comme une tentative de coordonner illégalement le comportement concurrentiel.
- Ne révélez aux entreprises concurrentes aucune information sensible sur les tarifs, les réductions, les bonis, les conditions de vente ni aucune information similaire.
- Répondez aux marchés et aux appels d'offres indépendamment et sans aucun accord avec aucune entreprise concurrente.
- Si Demant occupe la position de leader du marché, n'agissez jamais d'une manière qui soit perçue comme un abus de cette position (par exemple en vendant des produits ou service ou en fixant des prix excessifs).
- Dans une enquête menée par les instances chargées des questions de concurrence, suivez les directives du service juridique et de conformité du Groupe et n'essayez jamais de détruire des preuves ou des documents, ni de faire obstruction à l'enquête.



Fraude

Nous ne tolérons aucune forme de fraude, y compris le vol, le détournement de fonds, le blanchiment d'argent ou toute utilisation frauduleuse de quelque propriété de Demant que ce soit.



Qu'est-ce qu'il est attendu de vous ?

- Utilisez les fonds de Demant exclusivement aux fins déterminées par l'entreprise.
- Tous les remboursements doivent être précisément enregistrés et documentés.
- N'acceptez ni n'autorisez de paiements sans les documents justificatifs appropriés ou les factures y relatives.
- Tenez des archives précises de toutes les transactions.
- Déclinez tout paiement en liquides ou par chèques provenant de tiers inconnus.



Confidentialité des données

Demant se voit confier des données personnelles sur ses employés, ses clients, les utilisateurs et les partenaires commerciaux, et le groupe s'est engagé à protéger ces données personnelles à travers des mesures de sécurité élevées et des pratiques responsables. Toute collecte et tout traitement de données personnelles doivent être effectués conformément aux lois et réglementations. Ces lois et réglementations sont, entre autres, le RGPD (UE/ZEE), le COPA et HIPAA, etc. (États-Unis).

La non-observation de ces réglementations peut non seulement avoir de graves conséquences pour les personnes dont nous détenons les données, mais aussi valoir de lourdes amendes pour Demant (jusqu'à 4 % des revenus du Groupe).

Qu'est-ce qu'il est attendu de vous ?

- Les données personnelles et toutes autres données protégées par la loi doivent être traitées de manière responsable, et toutes les lois applicables à la protection des données ainsi que notre Politique de sécurité informatique internet doivent être observées.
- Respectez le but pour lequel les données sont collectées. Considérez le but initial de la collecte des données et ne les utilisez pas pour d'autres fins sans consulter votre expert local en confidentialité.
- Ne conservez jamais les données personnelles plus longtemps que nécessaire.
- Assurez-vous que seules les personnes autorisées aient accès aux données selon le principe du besoin d'en connaître.
- Traitez les données de manière sécurisée : Dès la collecte, le traitement, le stockage, le partage, jusqu'à l'étape finale de la destruction.
- Signalez immédiatement toute violation suspecte de la confidentialité des données en suivant la procédure de réponse en cas de violation de la confidentialité des données.



Droits de l'Homme

Demant s'est engagée à respecter les normes internationales en matière de droits humains, les lois pertinentes et les réglementations visant à protéger et à promouvoir les droits humains dans le monde et en milieu professionnel. Dans tous les lieux dans lesquels nous opérons, nous nous efforçons de satisfaire aux normes relatives aux droits humains, voire de les dépasser. En cas de conflit entre réglementations nationale et internationale en matière de droits humains, nous appliquons la plus stricte des deux.

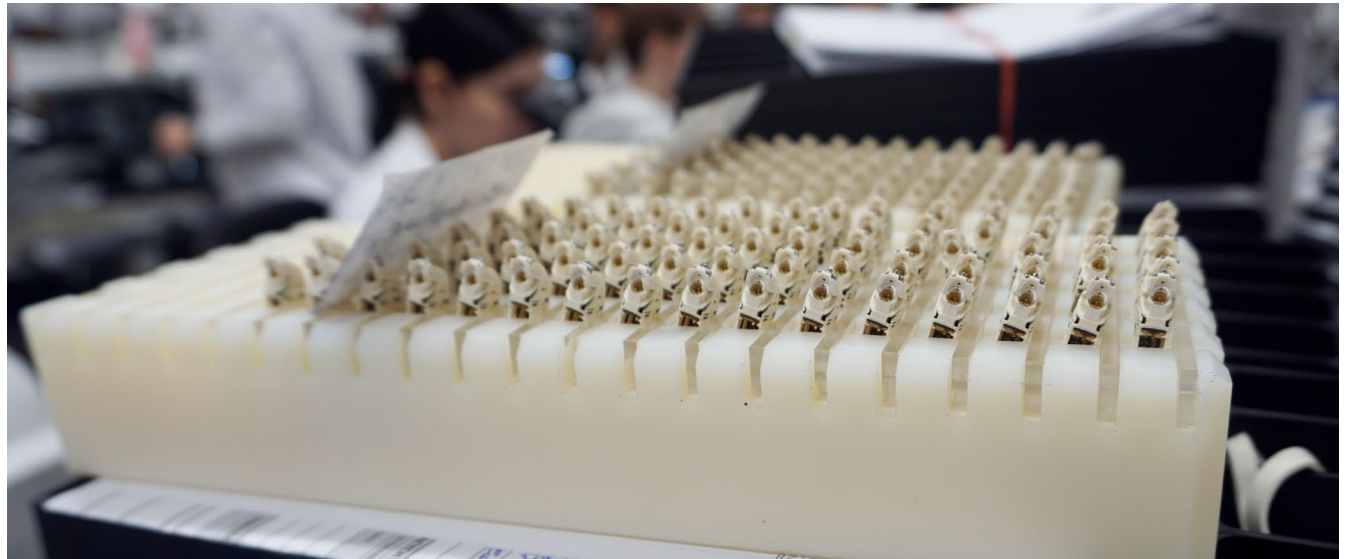
Qu'est-ce qu'il est attendu de vous ?

- Faites tout votre possible pour ne pas opérer de discriminations basées sur le genre, l'origine ethnique, la religion, l'âge ou l'orientation sexuelle.
- Conformez-vous aux lois et aux réglementations relatives aux conditions de travail, assurez-vous que les employés et les autres travailleurs soient indemnisés et de maintenir un environnement professionnel propice.
- Participez au développement d'une culture qui soutient et respecte les droits humains.



Environnement

Demant s'est engagée à se conformer à toutes les réglementations relatives à l'environnement. Nous utilisons des matériaux de manière efficace et nous efforçons de réduire la production de déchets dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement. Nous travaillons à accroître la quantité de matériaux durables dans nos opérations et notre production. Nous limitons l'utilisation de substances dangereuses dans nos produits et processus. Nous surveillons, évaluons et entendons réduire notre impact global sur le climat, y compris, entre autres, notre consommation d'énergie et nos émissions de CO₂.



Qu'est-ce qu'il est attendu de vous ?

- Assurez-vous d'utiliser efficacement les ressources de Demant et de contribuer à l'économie d'énergie et aux objectifs d'efficacité, y compris à la réduction de la consommation de l'eau et des ressources naturelles, ainsi qu'à la production de déchets.
- Travaillez continuellement à réduire au minimum votre impact destructeur sur l'environnement et l'espace de travail.
- Encouragez nos partenaires commerciaux à agir de manière responsable vis-à-vis de l'environnement et à se conformer aux lois et réglementations relatives à l'environnement.



Environnement professionnel

Nous considérons qu'il est de notre devoir de prendre soin de nos employés en nous assurant que les espaces de travail soient tenus de manière sécurisée et appropriée. Nous promovons l'égalité des genres et respectons la diversité ; nous nous efforçons aussi de traiter tous nos employés de manière juste et équitable. Demant respecte la liberté d'association et le droit à une négociation collective. Demant n'accepte aucune forme d'esclavage ou de trafic d'êtres humains, de recours au travail forcé ni de travail des enfants. Demant s'est engagée au respect de la vie privée des employés.

Qu'est-ce qu'il est attendu de vous ?

- Ne pratiquez aucune forme de discrimination ni de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel.
- Traitez les collègues avec respect et équité.
- Agissez lorsque vous êtes témoin d'un problème de santé ou de sécurité au travail ou lorsque vous vivez ou ressentez un problème psychologique chez vous ou chez l'un de vos collègues.



Relations avec les partenaires commerciaux

Demant s'est engagée à s'approvisionner auprès des tiers et à collaborer avec ceux-ci de manière responsable. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils se conforment aux lois et réglementations applicables, ainsi qu'au code de conformité des tiers de Demant.

Les plaintes des clients sont efficacement traitées.

Qu'est-ce qu'il est attendu de vous ?

- Vos interactions avec les partenaires commerciaux doivent être transparentes.
- Lors de la sélection des fournisseurs, ne laissez pas vos décisions être influencées par des cadeaux, des faveurs ou des distractions susceptibles d'être assimilées à des pots-de-vin ou dessous de tables.
- Assurez-vous de procéder à une vérification des tiers avant de conclure quelque accord que ce soit avec eux.



Contrôles et sanctions liées aux exportations

Dans un grand nombre de pays, les gouvernements ont établi des contrôles internes visant à restreindre l'accès à des produits nécessaires à la fabrication des armes de destruction massive, ainsi que des sanctions visant à empêcher le financement du terrorisme et des activités illégales.

Ces contrôles peuvent comprendre l'obligation d'obtenir une autorisation pour l'exportation des éléments susceptibles d'être utilisés tant à des fins civiles que militaires.

Demant doit toujours observer et respecter les lois, réglementations et procédures internes applicables relativement aux interdictions et restrictions d'exportations, ainsi qu'aux sanctions financières ou à des listes concernant certains pays, entités ou secteurs.



Qu'est-ce qu'il est attendu de vous lorsque vous assumez au sein de Demant des fonctions qui vous mettent en relation avec des pays sous sanctions ?

- Prenez connaissance de nos procédures et politiques sur les contrôles d'exportations et les sanctions. En cas de doute, contactez votre conseiller juridique ou le service juridique et de la conformité du Groupe.
- Vérifiez toujours si les marchandises exportées peuvent être soumises aux réglementations relatives au contrôle des exportations.



Signaler un cas de non-conformité

Nous encourageons nos employés à signaler leurs préoccupations sur toute action inappropriée grave et sensible qui :

- n'est pas conforme au présent Code de conduite,
- n'est pas conforme aux lois et réglementations applicables, et/ou
- affecte la santé et la sécurité des employés,
Lorsque ces actions sont pertinentes pour le Groupe Demant ou pour un pays

Un cas de non-conformité peut être signalé à travers des circuits locaux, par exemple auprès du directeur, du service des RH, du conseiller juridique local ou du service juridique et de conformité du Groupe à l'aide de la ligne directe des lanceurs d'alertes.

La ligne directe des lanceurs d'alertes est internationale et peut être utilisée en plusieurs langues. Remplissez un rapport en ligne à travers la ligne des lanceurs d'alertes sur www.demant.com, via KiteNet/Inside ou directement via une application sur votre appareil mobile. Si vous vous trouvez aux États-Unis, vous pouvez également remplir un rapport par téléphone.

La confidentialité et l'anonymat sont garantis par le système. Toutes les données fournies sont soumises aux réglementations relatives à la confidentialité des données. Demant garantit qu'il ne sera entrepris aucune action discriminatoire ou de représailles contre les employés qui soumettent une plainte auprès de l'entreprise ou signalent un cas de non-conformité de bonne foi.

Pour plus d'informations, consultez la politique de Demant relative aux lanceurs d'alertes.



Téléchargez notre application de conformité pour iOS et Android pour plus d'informations et pour un signalement plus pratique.

Définitions utilisées dans le Code de conduite

Trafic d'influence

Le trafic d'influence est toute offre de cadeau, de prêt, de commission, de récompense ou tout autre avantage octroyé ou reçu par ou de toute personne dans le but de faire quelque chose de malhonnête, d'illégal ou qui constitue un abus de confiance dans la conduite des affaires de l'entreprise.

Conflit d'intérêts

L'on parle de conflit d'intérêt généralement lorsque les activités personnelles d'un employé, d'un des membres de sa famille ou d'un de ses amis sont en conflit avec les intérêts de l'entreprise et, ainsi, compromettent la capacité de l'employé en question à prendre des décisions libres et non biaisées au nom de l'entreprise.

Corruption

La corruption est l'abus d'un pouvoir conféré pour des gains personnels.

Pot-de-vin

Un « pot-de-vin » renvoie généralement à des situations dans lesquelles une petite somme d'argent est offerte à des fonctionnaires subalternes pour garantir ou accélérer une procédure gouvernementale de routine (notamment les formalités de visas, de permis, de certificats ou de licences, de chargement ou de déchargement de cargos,

la livraison de courriers, l'affranchissement des marchandises retenues aux douanes ou l'obtention de services publics, notamment l'eau ou l'électricité).

Fraude

La fraude est une tromperie délibérée visant à s'assurer un gain financier ou personnel ou à priver une autre personne ou partie de ses biens.

Marques d'hospitalité

Les marques d'hospitalité désignent tout paiement relatif à l'hébergement, à la nutrition, au transport et au voyage en relation avec une conférence, une réunion ou tout autre événement d'ordre professionnel, ou des titres pour des événements sociaux, y compris les événements sportifs, les concerts et les autres loisirs similaires.

Cadeaux

Les cadeaux désignent tout paiement, présent ou avantage financier offert, promis, octroyé ou reçu en vue d'obtenir un avantage commercial indu, par exemple, du vin, des paniers alimentaires, des cartes cadeaux, des inscriptions, des réductions, des liquidités, etc.

Tiers

Toute personne physique ou entité avec qui le Groupe Demant collabore ou qui agit au nom de Demant, y compris, entre autres, les fournisseurs, les distributeurs, les contractants, les fabricants, les prestataires, les consultants, les clients, les agents, les partenaires commerciaux, les hôpitaux publics et privés, les universités et les institutions, ainsi que les organisations non-gouvernementales.

Fonctionnaire public

Un fonctionnaire désigne :

- a. Tout officier ou directeur nommé
 - i. à n'importe quel niveau d'un gouvernement national, régional ou local (par exemple, des employés de la douane ou du service émigration/-immigration),
 - ii. travaillant dans une entité détenue, gérée ou contrôlée de toute autre manière par un gouvernement ou parti politique,
 - iii. travaillant avec n'importe quelle organisation publique internationale, à l'instar des Nations Unies, de l'Union Européenne, y compris l'un de leurs services ou l'une de leurs agences, et
- b. tout candidat ou officier employé par un parti politique.